

Communiqué de presse
Paris le 14 mars 2019

Mobilisation nationale inédite des Services de Santé au Travail Interentreprises pour que la réforme annoncée dans leur secteur ne s'élabore pas hors-sol et intègre leur dynamique de transformation

[#LaPréventionEnActions](#) [#SSTI](#) [#Prévention](#) [#Innovation](#) [#Santé](#) [#SantéAuTravail](#) [#eSanté](#) [#QVT](#)

Ce mardi 12 mars 2019, la mobilisation nationale des Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) a réuni près de 10 000 participants (chefs d'entreprises, responsables RH, salariés, partenaires institutionnels) à travers 150 événements dans toute la France.

A l'occasion de ces rencontres Santé Travail, les professionnels des services ont mis en lumière leurs missions et leurs actions, parfois mal connues et en pleine transformation. En plus d'assurer le suivi de la santé des salariés, les SSTI réalisent des actions en milieu de travail afin d'aider les entreprises à évaluer leurs risques professionnels. Ils fournissent ainsi des conseils de prévention adaptés aux salariés et aux employeurs et s'occupent également de la traçabilité des expositions professionnelles et de la veille sanitaire.

À travers des conférences, des tables rondes, des stands thématiques ou encore des ateliers, cette journée a permis de présenter la réalité de la prévention en santé au travail et de partager les actions réussies et bonnes pratiques, conduites au quotidien par employeurs et les salariés accompagnés par leur SSTI. L'occasion de rappeler que les progrès de la culture de prévention passent par cette relation de proximité qui favorise l'engagement des acteurs de terrain.

Ces rencontres interviennent dans un contexte de réforme imminente, avec la publication ce même jour de la lettre d'orientation relative à la refonte du système de santé au travail, lettre qui a été adressée aux présidents des organisations syndicales et patronales. Le courrier, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et la secrétaire d'État, Christelle Dubos, propose aux partenaires sociaux de conduire, dans le cadre du Conseil d'orientation des conditions de travail (Coct), « une réflexion partagée et structurée » autour de deux axes principaux :

- 1/ Accompagner efficacement l'ensemble des entreprises, dans la durée, pour que se développe une véritable culture de prévention.
- 2/ Mieux protéger la santé de tous les travailleurs et favoriser leur maintien en emploi.

Les SSTI - fédérés pour plus de 95% d'entre eux au sein de l'association Présanse - adhèrent d'autant plus au principe d'une évolution du système, qu'ils la conduisent eux-mêmes dans la cohérence des avancées législatives de 2016. Ils estiment donc aussi légitime que nécessaire d'être partie-prenantes des concertations et négociations et considèrent qu'une co-construction avec l'État, associant les

acteurs impliqués au quotidien sur le terrain pour développer une culture de prévention, permettra des avancées indispensables dans chacun des (nombreux) domaines concernés : prévention des accidents et des maladies professionnels, maintien en emploi, handicap, maladies chroniques, télémédecine, addictions, qualité de vie au travail, ou encore harcèlement...

« La réforme annoncée peut représenter une opportunité pour adapter le système au monde du travail d'aujourd'hui et pour le rendre plus lisible et efficace. Aussi attend-on du gouvernement qu'il démontre sa capacité à associer l'ensemble des acteurs impliqués en respectant leur engagement et leur travail. A moins de préférer la rupture au progrès, comme si la commodité liée à la première autorisait à renoncer à l'exigence qu'implique le second. », **Serge Lesimple, Président de Présanse**

Associations loi 1901, forts de plus de 17 000 collaborateurs dont 4 700 médecins du travail (3 900 équivalents temps plein), les 240 SSTI fédérées au sein de l'association Présanse sont en capacité d'accompagner toutes les entreprises dans leur démarche de prévention, en particulier les TPE-PME et leurs 15 millions de salariés.

Cette capacité d'intervention unique, le niveau de compétences déployées, et la couverture territoriale complète – avec plus de 23 000 lieux de consultation répartis partout en France – font des SSTI des acteurs incontournables pour conduire une politique de prévention et de promotion de la santé. Ils constituent un point d'entrée identifié et accessible par les entreprises, au moment de conduire leurs actions en faveur de la santé au travail.

Contact presse

Boris Cavaglione – Agence Epoka pour Présanse
06 84 84 37 53 – bcavaglione@epoka.fr

À propos de Présanse : Association à but non lucratif, Présanse est l'organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises. Il en regroupe 240, couvrant tout le territoire national, employant 17 000 collaborateurs dont plus de 4700 médecins du travail. <http://www.presanse.fr/>

[Suivez Présanse sur Twitter](#)